

Séance du jeudi 17 janvier 2008

18 heures 30

~~~~~

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mille huit, le dix sept janvier à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MARTIN, Maire d'après les convocations faites le huit janvier deux mille huit.

~~~~~

La séance a été publique

~~~~~

Présents : Mesdames Jeannine GROMADA, Claudette SEGUIN, Gaëlle BERNARD, Mademoiselle Nathalie KERMARREC, Messieurs Jean-Michel MARTIN, Jean-Marie BEGEY, Fabrice BARUSSEAU, Gérard RICARDEAU, Jean-Luc VARANCEAU, Laurent ANDRE et Rémy BOINARD.

Absent : néant.

Secrétaire de séance : Fabrice BARUSSEAU.

=====

=== **Ordre du jour** ===

=====

- 1- **Choix du fournisseur pour les plaques de rues et numéros**
- 2- **Traversée de Chez Bruneaud**
- 3- **Bâtiments communaux – opération budgétaire**
- 4- **Questions diverses**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2007. Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **1- Choix du fournisseur pour les plaques de rues et numéros**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors la séance du 22 novembre dernier, l'assemblée a approuvée la dénomination des voies. La consultation des entreprises par voie d'un marché public a permis de recevoir 3 propositions détaillées ci-dessous :

\* caractéristiques communes :

- plaques en acier émaillé 15/10
- dimensions : 450x250 mm pour les noms (4 trous de fixation)  
100x150 mm pour les n° (2 trous de fixation)
- couleurs : lie de vin ou bordeaux pour le fond et blanc pour les textes et listels
- 2 couches d'email (300 microns pour ACCES), (100 et 120/150 microns pour SES),  
(non précisé pour GIROD)
- 3 cuissons de l'email
- garantie : 30 ans (non précisé pour GIROD)
- visseries : (SES : incluses), (GIROD : inclus pour les plaques, en supplément pour les n°),  
(ACCES : non précisé)

| <b>Fournitures</b> | <b>ACCES<br/>Atlantique 1</b> | <b>SES<br/>Signalisations 2</b> | <b>Signaux<br/>GIROD 3</b> |
|--------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------------------|
| Plaques de rues    | 2 656,00                      | 2 185,39                        | 2 506,60                   |
| N° de maison       | 803,00                        | 803,00                          | 730,00                     |
| Fixations          | non précisé                   | inclus                          | 175,20                     |
| Port               | franco                        | franco                          | non précisé                |
| <b>TOTAL HT</b>    | <b>3 459,00</b>               | <b>2 988,39</b>                 | <b>3 411,80</b>            |
| <b>TOTAL TTC</b>   | <b>4 136,96 €</b>             | <b>3 574,11 €</b>               | <b>4 080,51 €</b>          |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- choisi l'entreprise la moins disante, SES Signalisations,
- demande la subvention maximum de la part du Syndicat de la Voirie,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Avant de fixer les plaques sur les murs, l'accord des propriétaires sera demandé. Pour les endroits où ce type de fixation ne sera pas possible, il faudra les installer à l'aide de poteaux et de collier en fer galvanisé et de vis en inox.

## **2- Traversée de Chez Bruneaud**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de la part de Madame BONNEAU Claudette, habitante de Chez Bruneaud.

Compte-tenu de la circulation importante des véhicules et de la faible visibilité dans ce village, elle souhaite que soit installé un passage piéton pour sécuriser la traversée.

Ce lieu-dit est traversé par la route départementale n°731, classée à grande circulation. Aussi, un courrier a été adressé à la Direction des Infrastructures du Département (DDE) pour inviter les décisionnaires de ce service à venir constater les difficultés rencontrées quotidiennement par les riverains et que des solutions soient proposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, demande la mise en sécurité du village de Chez Bruneaud et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour qu'une solution soit apportée rapidement.

## **3- Bâtiments communaux – opération budgétaire**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marie BEGEY, adjoint délégué aux finances. Monsieur BEGEY indique qu'une facture de l'entreprise TCM concernant les travaux effectués dans le logement du haut de l'école, sera à payer avant que le budget 2008 ne soit voté.

C'est pourquoi, il est nécessaire de faire l'ouverture de crédits suivante :

| Comptes      | Intitulés des Comptes    | Crédits supplémentaires à voter |                 |
|--------------|--------------------------|---------------------------------|-----------------|
|              |                          | Dépenses                        | Recettes        |
| 2313-68      | Travaux logements école  | 2 900,00                        |                 |
| 1641         | capital emprunt bancaire |                                 | 2 900,00        |
| <b>TOTAL</b> |                          | <b>2 900,00</b>                 | <b>2 900,00</b> |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de voter l'ouverture de crédit au budget primitif pour l'exercice 2008 présentés ci-dessus.

#### **4- Questions diverses**

##### *- Repas des aînés*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, propose à l'unanimité des membres présents, de fixer la date du repas annuel offert aux aînés de la commune au 09 février 2008 est procède au choix du menu.

##### *- Panneau d'affichage*

Monsieur Gérard RICARDEAU indique qu'on lui a signalé qu'il n'y a plus de panneau d'informations municipales à Popegrain. Un emplacement a été trouvé. En effet, Monsieur MEGRIER a aimablement accepté qu'il soit installé sur son terrain. La pose devrait être effectuée durant ce premier trimestre.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 19h30 et ont signé au registre les membres présents.*